



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 2 juin 2020 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124079-06-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 26 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 MAI 2020

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

5. PROJET DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT : 2^E RUE LECLERC



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

6. INTERSECTION 3^E RUE LECLERC ET RANG 6 : REMPLACEMENT DU PONCEAU
7. PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RUE DES ÉPINETTES :
 - 7.1 GIROUX ET LESSARD - DIRECTIVES DE CHANGEMENTS
 - 7.1.1 DYNAMITAGE
 - 7.1.2 COVID-19
 - 7.2 LABORATOIRE ENGLOBE
8. ANNULATION : RÉOLUTION 123463-10-2018 AYANT POUR TITRE ENTENTE CONCERNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DES ÉPINETTES

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. RUISSEAU VEILLEUX/BRETON :
 - 9.1 RUE A.-POULIN
 - 9.2 RANG ST-HENRI
10. DÉCHARGE DU LAC FORTIN : RANG LE PANET

FINANCES

11. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019
12. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

13. PROJET RANG 4 : RÉFECTION D'UNE PARTIE OU DECOHESIONNEMENT
14. ROUTE DES BOURQUE - PROJET DE RÉFECTION :
 - 14.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX
 - 14.2 LABORATOIRE
15. RANG STE-EVELINE - PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU A L'INTERSECTION DE LA PETITE ROUTE DU RANG 6 ET RANG 4
 - 15.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX
 - 15.2 LABORATOIRE
16. RANG 9 LAC-AUX-CYGNES – PROJET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET DECOHESIONNEMENT :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

16.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

16.2 LABORATOIRE

17. RANG 9 NORD, RANG BINET, RANG ST-HENRI ET RANG LE PANET – REMPLACEMENT DE PONCEAUX, DÉCOHÉSIONNEMENT ET RECHARGEMENT :

17.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

17.2 LABORATOIRE

18. SUIVI - CAMION INTERNATIONAL HX : DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT

19. ANNULATION RÉOLUTION 124048-05-2020 AYANT POUR TITRE RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

20. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE : NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT L'OFFICE D'HABITATION DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET DE NOTRE MRC

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

21. LES ARTS DE LA RUE

22. CAMP DE JOUR

23. RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE / ANNULATION DEK HOCKEY

24. CORRESPONDANCE

25. RAPPORT DES COMITÉS

26. AUTRES ITEMS

- RANG 9 LAC-AUX-CYGNES – PROJET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET DECOHESIONNEMENT :
 - ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES
 - ZONES INSTABLES

- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : WPS – DÉFIBRILLATEUR ET BUTS D'HOCKEY

- SÉCURITÉ INCENDIE : RAPPORT ANNUEL 2019 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE (SCRI) MRC DE BEAUCE-SARTIGAN



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE : PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION DE GIROUX ET LESSARD
- PLAN DE RELANCE : OUVERTURE DES PARCS (MODULES DE JEUX) ET BLOC SANITAIRE

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

124080-06-2020 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT que selon l'arrêté numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos. »

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 MAI 2020

124081-06-2020 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2020 et de la séance d'ajournement du 19 mai 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. PROJET DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT : 2^E RUE LECLERC

124082-06-2020 **Considérant** qu'en 2015, la municipalité fut informée de la mauvaise qualité de l'eau potable et de la déficience de certaines installations septiques dans le secteur de la 2^e rue Leclerc ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que pour solutionner lesdites problématiques énoncées précédemment, le conseil municipal de l'époque a opté pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans ce secteur ;

Considérant que depuis, les services de plusieurs professionnels ont été retenus pour franchir les différentes étapes en vue de la réalisation de ce projet ;

Considérant que le présent conseil municipal a tenu trois rencontres d'informations auprès des contribuables du secteur concerné ;

Considérant qu'à la séance ordinaire du 3 mars dernier, une pétition signée par la majorité des propriétaires dudit secteur de la 2^e rue Leclerc a été déposée au conseil municipal demandant l'abandon dudit projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout, et ce, pour différentes raisons ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre un terme au projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la 2^e rue Leclerc, comme demandé, par une majorité de contribuables du secteur de la 2^e rue Leclerc.

**6. INTERSECTION 3^E RUE LECLERC ET RANG 6 :
REPLACEMENT DU PONCEAU**

124083-06-2020 **Considérant** que le conseil municipal a prévu au budget des investissements 2020, le remplacement du ponceau à l'intersection de la 3^e rue Leclerc et du rang 6 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Richard Giroux, chef d'équipe à procéder aux achats de matériaux nécessaires (gravier, isolant, ponceaux de béton) et de retenir les services d'une pelle mécanique ainsi qu'une compagnie de pavage pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau à l'intersection de la 3^e rue Leclerc et du rang 6 ; les travaux sont estimés à quinze mille dollars (15 000 \$) dont les fonds proviennent de la réserve des carrières et sablières.

**7. PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
RUE DES ÉPINETTES :**

7.1 GIROUX ET LESSARD – DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

7.1.1 DYNAMITAGE

124084-06-2020 **Considérant** qu'en préparation aux travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans la rue des Épinettes, la compagnie Giroux et Lessard a procédé à des forages pour vérifier la profondeur du roc ;

Considérant qu'il s'est révélé que le roc est à un peu plus de 1 mètre de la surface sur l'ensemble du projet ;

Considérant que les quantités sont beaucoup plus importantes que celles prévues au bordereau et qu'il serait plus avantageux pour les deux parties de calculer les coûts au mètre linéaire et par branchement ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les taux proposés par la compagnie Giroux et Lessard à 164 \$ / mètre linéaire de tranchée et 450 \$ par branchement.

7.1.2 COVID-19

124085-06-2020 **Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard demande des frais supplémentaires eu égard aux mesures d'hygiène imposées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les mesures d'hygiène imposées sur les chantiers étaient connues lors du dépôt de la soumission;

Considérant que le fardeau de la preuve incombe à la compagnie Giroux et Lessard et elle ne peut réclamer que les frais imprévisibles lors du dépôt de ladite soumission;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attendre la fin des travaux avant de statuer sur le sujet.

7.2 LABORATOIRE ENGLOBE

124086-06-2020 **Considérant** que les services d'un laboratoire sont nécessaires pour la vérification des taux de compaction, la conformité des matériaux granulaires et l'analyse des formules de mélange et des échantillons de mélange du béton bitumineux dans le cadre du projet de prolongement des services dans la rue des Épinettes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la Firme Englobe pour la somme de huit mille neuf cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-trois sous (8 944,83 \$), taxes incluses.

8. ANNULATION : RÉSOLUTION 123463-10-2018 AYANT POUR TITRE ENTENTE CONCERNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DES ÉPINETTES

124087-06-2020 **Considérant** que lors des premières discussions, le promoteur de l'époque devait construire son lot rapidement et avait accepté de prendre en charge la gestion du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout;

Considérant qu'outre le promoteur, ledit projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout bénéficie à d'autres propriétaires riverains;

Considérant que les négociations eu égard à la répartition des coûts n'ont pas abouties ;

Considérant que le conseil municipal a décidé d'être maître d'œuvre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 123463-10-2018 ayant pour titre « Entente concernant des travaux municipaux – rue des Épinettes ».



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

9. RUISSEAU VEILLEUX/BRETON :

N° de résolution
ou annotation

9.1 RUE A.-POULIN

Après discussions, monsieur Eric Rouillard, maire a été mandaté pour analyser le dossier avec les employés responsables. Un rapport sera présenté à une prochaine séance.

9.2 RANG ST-HENRI

Après discussions, monsieur Eric Rouillard, maire a été mandaté pour analyser le dossier avec les employés responsables. Un rapport sera présenté à une prochaine séance.

10. DÉCHARGE DU LAC FORTIN : RANG LE PANET

Après discussions, monsieur Eric Rouillard, maire a été mandaté pour analyser le dossier avec les employés responsables. Un rapport sera présenté à une prochaine séance.

11. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Comme exigé par la loi, monsieur le maire, Eric Rouillard, fait son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019.

Ledit rapport sera affiché aux endroits déterminés par résolution du conseil et publié dans la prochaine parution du journal local L'Écho de la Place.

12. COMPTES DU MOIS

124088-06-2020 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 244 835,49 \$ et d'autoriser leur paiement.

13. PROJET RANG 4 : RÉFECTION D'UNE PARTIE OU DÉCOHESIONNEMENT

124089-06-2020 Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan s'est rendu dans le rang 4 pour évaluer la réfection d'une section de la chaussée ;

Considérant que suite à leur visite et selon le budget de la municipalité d'un montant de 130 000 \$, les deux options suivantes sont proposées au conseil municipal :

- 1) Reconstruction sur une longueur de 145 mètres ;
- 2) Décohésionnement et rechargement sur une longueur de 270 mètres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre un terme au projet ; de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la préparation des plans et devis en vue de la réfection complète de la chaussée ; de joindre ce projet à celui du creusage et nettoyage des fossés et le remplacement de



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ponceaux dans le rang Ste-Eveline ; de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme AIRRL ; d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires.

14. ROUTE DES BOURQUE – PROJET DE RÉFECTION

14.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

124090-06-2020 **Considérant** qu'il est nécessaire de retenir les services d'un technicien pour surveiller les travaux de réfection de la Route des Bourque ;

Considérant qu'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan est en mesure de surveiller les travaux ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la surveillance des travaux de réfection de la Route des Bourque conditionnellement à l'obtention de l'approbation de l'aide financière du Ministère des Transports dans le cadre du programme RIRL et de l'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC); d'annuler la résolution 124011-04-2020.

14.2 LABORATOIRE

124091-06-2020 **Considérant** que les services d'un laboratoire sont nécessaires pour la vérification des taux de compaction, la conformité des matériaux granulaires et l'analyse des formules de mélange et des échantillons de mélange du béton bitumineux dans le cadre du projet de réfection de la Route des Bourque ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour procéder à une demande de prix auprès de firmes sélectionnées par le conseil municipal en indiquant que la réalisation du projet de réfection de la Route des Bourque est conditionnelle à l'obtention de l'approbation de l'aide financière du Ministère des Transports dans le cadre du programme RIRL et de l'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC).

15. RANG STE-EVELINE – PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU À L'INTERSECTION DE LA PETITE ROUTE DU RANG 6 ET RANG 4

15.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

124092-06-2020 **Considérant** qu'il est nécessaire de retenir les services d'un technicien pour surveiller les travaux de remplacement du ponceau à l'intersection du rang St-Eveline, de la Petite Route du rang 6 et du rang 4 ;

Considérant qu'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan est en mesure de surveiller les travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la surveillance des



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

travaux de remplacement du ponceau à l'intersection du rang St-Eveline, de la Petite Route du rang 6 et du rang 4.

15.2 LABORATOIRE

124093-06-2020 **Considérant** que les services d'un laboratoire sont nécessaires pour la vérification des taux de compaction, la conformité des matériaux granulaires et l'analyse des formules de mélange et des échantillons de mélange du béton bitumineux dans le cadre du projet de remplacement du ponceau à l'intersection du rang St-Eveline, de la Petite Route du rang 6 et du rang 4 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour procéder à une demande de prix auprès de firmes sélectionnées par le conseil municipal pour le remplacement du ponceau à l'intersection du rang St-Eveline, de la Petite Route du rang 6 et du rang 4.

16. RANG 9 LAC-AUX-CYGNES – PROJET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET DÉCOHÉSIONNEMENT :

16.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

124094-06-2020 **Considérant** qu'il est nécessaire de retenir les services d'un technicien pour surveiller les travaux de remplacement de ponceaux et de décohésionnement du rang 9 Lac-aux-Cygnés ;

Considérant qu'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan est en mesure de surveiller les travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la surveillance des travaux de remplacement de ponceaux et de décohésionnement du rang 9 Lac-aux-Cygnés.

16.2 LABORATOIRE

124095-06-2020 **Considérant** que les services d'un laboratoire sont nécessaires pour la vérification des taux de compaction, la conformité des matériaux granulaires et l'analyse des formules de mélange et des échantillons de mélange du béton bitumineux dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux et de décohésionnement du rang 9 Lac-aux-Cygnés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour procéder à une demande de prix auprès de firmes sélectionnées par le conseil municipal pour le remplacement de ponceaux et de décohésionnement du rang 9 Lac-aux-Cygnés.

17. RANG 9 NORD, RANG DES BINET, RANG ST-HENRI ET RANG LE PANET – REMPLACEMENT DE PONCEAUX, DÉCOHÉSIONNEMENT ET RECHARGEMENT :

17.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124096-06-2020

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un technicien pour surveiller les travaux de remplacement de ponceaux, décohesionnement du rang 9 Nord, remplacement de ponceaux dans les rangs des Binet et St-Henri ainsi que le rechargement du rang Le Panet;

Considérant qu'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan est en mesure de surveiller les travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'un technicien du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la surveillance des travaux de remplacement de ponceaux, décohesionnement du rang 9 Nord, remplacement de ponceaux dans les rangs des Binet et St-Henri ainsi que le rechargement du rang Le Panet conditionnellement à l'obtention de l'approbation de l'aide financière du Ministère des Transports dans le cadre du programme RIRL.

17.2 LABORATOIRE

124097-06-2020

Considérant que les services d'un laboratoire sont nécessaires pour la vérification des taux de compaction, la conformité des matériaux granulaires et l'analyse des formules de mélange et des échantillons de mélange du béton bitumineux dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux, décohesionnement du rang 9 Nord, remplacement de ponceaux dans les rangs des Binet et St-Henri ainsi que le rechargement du rang Le Panet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour procéder à une demande de prix auprès de firmes sélectionnées par le conseil municipal en indiquant que la réalisation du projet de remplacement de ponceaux, décohesionnement du rang 9 Nord, remplacement de ponceaux dans les rangs des Binet et St-Henri ainsi que le rechargement du rang Le Panet est conditionnelle à l'obtention de l'approbation de l'aide financière du Ministère des Transports dans le cadre du programme RIRL.

18. SUIVI- CAMION INTERNATIONAL HX : DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT

Monsieur Eric Rouillard, maire, informe le conseil municipal de la réponse du Groupe Déziel eu égard à la résolution numéro 123980-02-2020 ayant pour titre camion International HX : Demande de dédommagement. Ladite compagnie s'engage à reprendre la peinture (noire) et une vérification complète des équipements de déneigement sans frais. La garantie est prolongée jusqu'en décembre 2020.

19. ANNULATION RÉOLUTION 124048-05-2020 AYANT POUR TITRE RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE

124098-06-2020

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la résolution 124048-05-2020, le service des travaux publics a procédé à une dernière vérification auprès de la compagnie Caterpillar eu égard à l'achat de la barre d'accouplement gauche (Tie rod end), et ce, sans le « spindel »;

Considérant que lors de la première commande et prise d'information, il y a probablement eu une erreur;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que le service des travaux publics a procédé à l'achat de ladite barre d'accouplement gauche (Tie rod end) pour la somme de cinq cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-quatre sous (582,64 \$), taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution numéro 124048-05-2020 ayant pour titre réparation de la rétrocaveuse.

**20. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE :
NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT L'OFFICE
D'HABITATION DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET DE NOTRE
MRC**

124099-06-2020 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Tom Redmond et madame Millisa Pépin, membres au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation de notre municipalité et de notre MRC de Beauce-Sartigan.

21. LES ARTS DE LA RUE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

22. CAMP DE JOUR

124100-06-2020 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du camp de jour 2020 selon les recommandations du service des loisirs et de la culture; l'embauche de ressources supplémentaires (animateur, préposé à la désinfection) est autorisée.

**23. RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE / ANNULATION DEK
HOCKEY**

124101-06-2020 **Considérant** qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal a ordonné la fermeture de la bibliothèque municipale l'Envolume et l'annulation de certaines activités sportives ;

Considérant que le gouvernement provincial permet la réouverture des bibliothèques publiques tout en maintenant en place les mesures d'hygiène;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ouverture de la bibliothèque municipale l'Envolume ; d'annuler la saison du deck hockey et d'autoriser l'aménagement sur la moitié de la patinoire d'un jeu de « baby foot géant » en collaboration avec l'école.

24. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2020.

25. RAPPORT DES COMITÉS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Monsieur Jonathan Pépin, délégué municipal à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.
- Monsieur Eric Rouillard, maire fait un compte-rendu du dernier conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

26. AUTRES ITEMS

- **RANG 9 LAC-AUX-CYGNES – PROJET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET DÉCOHÉSIONNEMENT :**

- ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES

124102-06-2020 **Considérant** que des ententes doivent être conclues entre certains propriétaires riverains du rang 9 Lac-aux-Cygnés et la municipalité dans le but de réaliser les travaux de remplacement de ponceaux et de décohésionnement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Eric Rouillard, maire à négocier avec les propriétaires concernés et à signer les ententes conclues.

- ZONES INSTABLES

Ce point est remis à une prochaine séance.

Le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan présentera les plans au conseil municipal lors d'une rencontre qui se tiendra le mercredi 10 juin 2020 à 19 h.

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : WSP – DÉFIBRILLATEUR ET BUTS D'HOCKEY**

124103-06-2020 **Considérant** que la firme WSP accepte de verser une aide financière d'un montant de 2 380 \$ pour l'achat d'un défibrillateur et des buts d'hockey ;

Considérant que ladite aide financière sera versée suite à la production d'une facture par la municipalité et mettra un terme final pour WSP au projet de réfection du rang 9 Sud selon l'entente à l'amiable convenue pour le ponceau, avec l'entrepreneur et la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier la firme WSP pour leur contribution et reconnaît que cette dernière met un terme final pour WSP au projet de réfection du rang 9 Sud selon l'entente à l'amiable convenue pour le ponceau, avec l'entrepreneur et la municipalité.

- **SÉCURITÉ INCENDIE : RAPPORT ANNUEL 2019 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE (SCRI) MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124104-06-2020

N° de résolution
ou annotation

Considérant que le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie pour l'année 2019 a été déposé, expliqué et adopté par les maires de la MRC de Beauce-Sartigan par la résolution numéro 2020-05-073 ;

Considérant que chaque municipalité faisant partie de la MRC de Beauce-Sartigan doit adopter à leur tour ledit rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie pour l'année 2019;

Considérant que chaque élu a reçu une copie dudit rapport ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2019 tel que déposé.

- **RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE : PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION DE GIROUX ET LESSARD**

124105-06-2020

Considérant que la période de validité de la soumission de la compagnie Giroux et Lessard eu égard au projet de réfection de la Route des Bourque est écoulée ;

Considérant que la municipalité a le choix de retourner en soumission ou de vérifier auprès de la compagnie Giroux et Lessard la possibilité de prolonger la période de validité de leur soumission ;

Considérant que la compagnie Giroux et Lessard accepte de prolonger la période de validité de leur soumission eu égard au projet de réfection de la Route des Bourque jusqu'au 3 août 2020 et demande à la municipalité de considérer les frais supplémentaires occasionnés par les mesures d'hygiène sur les chantiers dû à la COVID-19 d'un montant de 35 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la prolongation de la période de validité de la soumission de la compagnie Giroux et Lessard et de prendre bonne note des frais supplémentaires possibles occasionnés par les mesures d'hygiène dues à la COVID-19 conditionnellement à l'obtention de l'approbation de l'aide financière du Ministère des Transports dans le cadre du programme RIRL et de l'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC).

- **PLAN DE RELANCE : OUVERTURE DES PARCS (MODULES DE JEUX) ET BLOC SANITAIRE**

124106-06-2020

Considérant qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal a ordonné la fermeture des parcs municipaux (modules de jeux) incluant le bloc sanitaire ;

Considérant que le gouvernement provincial permet la réouverture des parcs et pistes cyclables ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ouverture des parcs municipaux et le bloc sanitaire; une affiche indiquera aux utilisateurs des modules de jeux que ceux-ci ne seront pas désinfectés après chaque utilisation; toutefois, il y aura désinfection du bloc sanitaire à la fin de chaque journée.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution
ou annotation

Les personnes à l'écoute de la séance sur la page Facebook de la municipalité posent des questions aux membres du conseil.

28. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

124107-06-2020 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 16 juin 2020 à 19 h 30. Il est 20 h 36.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.